

Les opérations civiles



Le Livre blanc souligne fortement à plusieurs reprises **l'importance croissante des opérations civiles**. Il constate qu'il n'y a plus guère désormais d'opérations extérieures sans dimension civile. Dès lors, il propose, tant pour les opérations menées sur le territoire national que pour celles qui sont conduites en dehors de celui-ci, de nouvelles modalités de planification et de mise en œuvre qui renforceront l'efficacité des actions engagées et la résilience du pays.

Les opérations civiles menées sur le territoire national

Celles-ci incombent en premier lieu au ministère de l'intérieur, qui fait appel en tant que de besoin à toutes les ressources de l'État, des collectivités locales et des grands opérateurs, voire à la société civile dans son ensemble.

Les dispositifs de sécurité publique et les unités militaires dédiées (unités d'intervention de la sécurité civile, sapeurs-pompiers de Paris ou marins - pompiers de Marseille) disposent, avec le Livre blanc, **d'objectifs opérationnels clairement définis**.

Des **contrats opérationnels** précis sont également assignés aux moyens militaires appelés à agir en soutien, en accompagnement ou en complément des forces et moyens civils spécialisés et qui sont, pour cela, placés en alerte permanente.

Les mesures préconisées par le Livre blanc **renforcent l'action de l'État** dans ce domaine. Elles accroîtront notamment la synergie entre tous les acteurs impliqués, en insistant sur les modalités de coordination et d'organisation, sur la planification et la réalisation d'entraînements communs.

Les opérations civiles menées hors du territoire national

Il appartient au ministère des affaires étrangères et européennes de coordonner l'action de l'État dans ce domaine. Il s'agit, par exemple, d'opérations humanitaires ou d'opérations de stabilisation dans une région affectée par la guerre.

Le Livre blanc, là encore, redéfinit l'organisation de l'appareil d'État et la coordination entre ses instruments diplomatiques, militaires, économiques et autres. Il propose des mesures concrètes qui amélioreront dans la durée la portée et l'efficacité de l'action internationale de la France.

L'identification et le recrutement de personnels civils volontaires spécialisés, le développement d'outils juridiques et financiers appropriés favorisant le financement d'actions de reconstruction ou de stabilisation, permettront à notre pays de contribuer de façon encore plus constructive à la mise en œuvre de véritables **stratégies de sortie de crise** et d'y associer le plus tôt possible les **entreprises** françaises.

S'agissant de l'engagement d'une opération civile, le Livre blanc réaffirme **la prééminence du cadre européen** et souligne la volonté de la France de porter assistance en priorité à tout partenaire européen concerné, en mettant à disposition les moyens modernisés dont la France dispose dans ce domaine.